

L'info de VAUDRY

01 - AVRIL 2021

Inscriptions scolaires:



Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription de vos enfants pour l'année scolaire 2021-2022 auprès de la mairie.

Elections régionales et départementales :



Le double scrutin devrait avoir lieu les 13 et 20 juin. Pour des raisons sanitaires, le bureau de vote serait déplacé à la salle des fêtes de VAUDRY.

Concours des maisons fleuries et potagers :



N'hésitez pas à vous inscrire en mairie avant le 30 juin. Le jury passera dans le courant du mois de Juillet.

Les effacements de réseaux dans les Monts :

L'effacement coordonné est la mise en souterrain simultanée des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Le SDEC, qui réunit 515 communes du département du Calvados et 9 intercommunalités au 1er janvier 2021, est le Syndicat Départemental de l'Énergie du Calvados. C'est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département et un partenaire majeur des opérations d'effacements coordonnés.



Chaque année, sur le territoire géré par le SDEC, près de 40 km de lignes aériennes sont enfouies. Ces travaux concourent à la sécurisation des réseaux et à la réduction des temps de coupure. A l'issue des travaux, les poteaux béton déposés sont concassés et ceux en bois traités.

En ce début d'année 2021, c'est dans le quartier des Monts de VAUDRY qu'aura lieu cette opération et plus précisément dans les zones suivantes :

- Chemin de la Mare Piré
- Chemin du Palais
- Chemin Saint-Roch (en partie)
- Chemin des Monts (en partie)
- Chemin de la Rampe (en partie)

Le coût total de l'opération est de 529 912,24 € TTC. Grâce au partenariat avec le SDEC le coût réel pour la collectivité est de 165 307,07€ TTC, soit seulement un peu plus de 31% du montant total.

Dernier avantage de cette opération : il est prévu, dans les secteurs précédemment cités, de remplacer l'éclairage public actuel par des lampes nouvelles générations à LED, technologie qui permettra de réduire considérablement l'impact énergétique.

En bref:

3 RÉSEAUX CONCERNÉS

Électrique, télécoms et éclairage public

1002 MÈTRES LINÉAIRES

Longueur totale de voirie concernée

150 JOURS

Durée estimée du chantier, soit 5 mois

Travaux achevés, en cours ou à venir:

- Installation, par nos techniciens, de barrières en bois pour la **mise aux normes PMR** (personnes à mobilité réduite) du chemin Beauséjour et du chemin reliant la rue Bellevue au stade
- Finition des **abords du cimetière 2** avec la plantation d'arbres et de massifs de fleurs
- Abords de la mairie : démolition de l'ancien bâtiment technique et réaménagement des lieux avec création d'espaces verts
- Réfection des massifs sur la commune
- Réfections de voiries en cours d'études
- Bientôt **le retour des chèvres et des moutons** pour l'éco-pâturage avec un enclos supplémentaire au niveau du parc Le Fay
- L'aménagement paysager du Parc Le Fay, prévu cet automne, vous sera détaillé dans une prochaine lettre

Civisme et cadre de vie :

- Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'appareils bruyants ne sont tolérés les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h30 et de 15h à 20h.
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 1998, nous rappelons que :

"dans le département du Calvados, la **destruction par le feu** des chaumes, pailles, déchets de récoltes laissés sur place et sous-produits d'entretien et d'exploitation des haies est **interdite du 1er avril au 1er septembre** de chaque année.

Il est interdit de laisser se développer des feux à une distance inférieure à 100 m des routes et chemins et inférieure à 200 m des habitations. La même interdiction de brûlage existe à moins de 200 m des bois et forêts, des plantations et reboisements".

- Les haies, arbres et arbustes ne doivent empiéter ni sur le domaine public ni sur les parcelles voisines et doivent être taillés à l'aplomb de la limite de propriété.
- La Mairie déléguée reçoit régulièrement des appels concernant les aboiements ; aussi demandons-nous aux propriétaires de veiller à ce que les chiens ne perturbent pas le voisinage. De plus, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe d'un montant de 38 €.





• Les sacs d'ordures ménagères ne doivent être sortis qu'après 19h, la veille de la collecte. Si, pour des circonstances exceptionnelles, la tournée ne pouvait avoir lieu, il est évidemment à la charge de chaque habitant de veiller à ne pas laisser ses détritus sur la voie publique en attendant la prochaine collecte.

Rappel : en cas de **jour férié** intervenant avant le jour de collecte, celle-ci est **retardée d'une journée**.

- Les **masques chirurgicaux** ne doivent **pas être jetés** dans la **nature** (nos techniciens nous indiquent en retrouver et ramasser beaucoup trop). Après usage, leur destination finale est le **sac des déchets ultimes** (noir).
- Enfin, il est rappelé que les **poubelles présentes dans les cimetières** ne sont prévues que pour les **déchets issus de ceux-ci**. Pour la gestion de vos **déchets verts**, merci de vous déplacer en **déchèterie**. De plus, nos **beaux chemins** de randonnée **ne sont pas des poubelles** à ciel ouvert, merci de les respecter.

Faites connaissance avec les nouveaux personnels techniques :



Richard TURLAND

28 ans

Arrivé en février 2020

Employé polyvalent espaces
verts - bâtiments



Jérémy ÉTIENNE
23 ans
Arrivé en juillet 2020
Employé polyvalent espaces
verts - bâtiments

Avec **Grégory MARIE**, leur responsable, ils forment l'équipe technique de VAUDRY et contribuent tous les jours, par leurs missions, à rendre notre commune toujours plus belle et agréable à vivre. Leur travail est indispensable et il est de notre devoir commun de le respecter en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque façon que ce soit, notre cadre de vie.







- Samedi 19 juin, à partir de 18h: Fête de la musique (selon conditions sanitaires) sur la place Raymond LEPETIT.
- 18 et 19 septembre : Journées européennes du Patrimoine (selon conditions sanitaires)

Mémo:

Mairie déléguée de VAUDRY

Place Raymond Lepetit 14500 VIRE NORMANDIE

Tél: 02 31 68 04 17

Horaires d'accueil (adaptés):

• Lundi : 13h30 - 17h00

• Mardi : 08h00 - 12h00

13h30 - 17h00

Mercredi: 13h30 - 16h30Jeudi: 08h00 - 12h00

Jeudi : 08h00 - 12h00
 13h30 - 17h00

131130 - 171100

• Vendredi: 08h30 - 12h00

13h30 - 17h00

Possibilité de rdv après 17h.

Concours photo « De la nature à la ville... » :

À l'initiative des élus et du conseil consultatif, la commune déléguée de VAUDRY organise cette année un événement en continu sur le printemps et l'été.



Toutes les personnes qui le souhaitent vont pouvoir dégainer leur appareil photo, en profitant du retour des beaux jours, pour immortaliser la vue de la commune de VAUDRY qui leur semblera la plus belle et auront ainsi l'occasion de participer à ce concours photo.

Le déroulement en quelques points :

- Pour participer, il suffit d'adresser un mél directement à la mairie déléguée (<u>mairie.vaudry@virenormandie.fr</u>) avec la photo en pièce jointe. Le message devra mentionner le lieu de prise de vue.
- L'envoi est à effectuer avant le 1er septembre 2021.
- Les clichés reçus seront exposés au sein de la mairie déléguée lors des journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2021 (selon l'évolution de la situation sanitaire).
- A cette occasion, les visiteurs pourront voter pour leurs 3 photos préférées.
- Un classement sera effectué à l'issue du vote et les photos ayant reçu le plus de voix seront sélectionnées pour réaliser la couverture de la nouvelle édition du bulletin communal de cette fin d'année.

A vos objectifs et que la meilleure photo l'emporte!

Retrouvez maintenant la commune déléguée de VAUDRY sur Facebook :

La commune déléguée de VAUDRY accroît sa présence sur internet en se dotant d'un nouvel outil

de communication : une **page Facebook**. Ne ratez aucune nouveauté en « aimant » la page et en vous y abonnant.

Du contenu exclusif ainsi que les différentes dépêches publiées sur notre site internet viennent alimenter le fil d'actualité. Pour la retrouver et rejoindre la communauté, cherchez «**Vaudry Vire Normandie**» ou entrez l'adresse indiquée en bas à droite de cette page.

